

**CAHIER DES CHARGES RELATIF A
LA FOURNITURE DES
REFRACTAIRES, ASSISTANCE EN
MONTAGE ET DEMARRAGE**

**POUR UN FOUR DE FUSION DU
VERRE
D'UNE CAPACITE DE 50 T/J**

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation

Article 2 : Contenu du cahier des charges

Article 3 : Publication de la consultation

Article 4 : Documents exigibles pour l'offre

Article 5 : Montant de l'offre

Article 6 : Dépenses encourues du fait de la préparation de d'offres

Article 7 : Langue

Article 8 : Forme de l'offre

Article 9 : Signature

Article 10 : Dépôt des offres

Article 11 : Modification et retrait des offres

Article 12 : Validité des offres

Article 13 : Commission d'ouverture des plis

Article 14 : Commission d'évaluation des offres

Article 15 : Commission des marchés

Article 16 : Annulation de la consultation

Article 17 : Consultation infructueuse

Article 18 : attribution provisoire du marché

ANNEXE I : Cahier des Descriptions spéciales

ANNEXE II : Description de la prestation

ANNEXE III : Fiche technique des feeders

ANNEXE IV : Lettre de soumission

ANNEXE V : Déclaration à souscrire

ANNEXE VI : Déclaration de probité

Article 01 : Objet de la consultation :

Le présent cahier des charges a pour objet consultation pour la fourniture des réfractaires, assistance au montage et mise service pour un four de fusion de verre destiné à la production des articles de la verrerie de table d'une capacité de 50 t/j verre de couleur mi blanc, bleu et ambré de la Filiale NOVER, sise Zone Industrielle Oued Sly Chlef conformément aux lots suivants :

NIF 000002010488145 TEL N° 027 71 07 06 – FAX 027 71 05 66

Ce cahier des charges est remis aux soumissionnaires gratuitement.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation de son offre.

La filiale NOVER ne sera en aucun cas responsable de ces couts.

Article 02 : Contenu du cahier des charges.

Le présent cahier des charges est composé des pièces suivantes :

- Modalités de la consultation, documents exigibles et modèle du contrat.
- Annexes (prescription administratives, techniques et financières).

Article 03 : Mode de consultation

Le présent cahier des charges présente un avis d'appel d'offre national et international est rédigée en langue française et adressée aux entreprises réputées spécialisées dans la fabrication des réfractaires et étude des fours de fusion de verre.

Article 04 : Documents exigibles pour l'offre

A/ L'OFFRE TECHNIQUE

1/ Le Dossier Administratif :

- Le présent cahier des charges et projet de contrat dument signés et paraphés sur toutes les pages.
- Fiche de présentation de l'entreprise ;
- Une déclaration à souscrire ;
- Une déclaration de probité
- N° d'identification fiscale pour les soumissionnaires nationaux ;
- Attestation fiscales et d'organismes de sécurité sociale pour les Soumissionnaires nationaux ;
- Attestation de dépôt légale des comptes sociaux pour les Soumissionnaires nationaux

2/ Le Dossier Technique :

- Références professionnelles

B. L'OFFRE FINANCIERE

- Une lettre de soumission
- Le bordereau des prix unitaires et le détail de l'offre financière

Article 05 : Montant de l'offre

Le montant de l'offre financière du soumissionnaire doit couvrir l'ensemble de la fourniture, telles que décrites dans le cahier des charges de la présente consultation.

Les prix offerts sont fermes et définitifs durant toute la période de validité de l'offre.

Les offres de prix s'entendent toutes taxes comprises et doivent être libellées en **USD**, en **Euro** ou en **Dinar** algérien pour les sociétés de droit algérien.

Les propositions des lettres de crédit transférables et divisibles ne sont pas acceptées. Le choix de la banque confirmatrice, modificatrice et utilisatrice relève de la compétence et du ressort exclusif de la banque du client, émettrice en matière de crédit documentaire.

Article 06 : Dépenses encourues du fait de la préparation de l'offre.

Le soumissionnaire supportera toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre, le client ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable, sur l'éventuel dépassement des dépenses encourues, quelque soit le déroulement ou l'issue de la procédure de la consultation.

Article 07 : Langue

L'offre présentée par le soumissionnaire ainsi que l'ensemble des documents exigés et correspondances échangées entre les deux parties devront être rédigés en langue française.

Article 08 : Forme de l'offre.

Le soumissionnaire préparera les documents constituant son offre (Dossier administratif, offre technique et financière) en un original (portant la mention exemplaire original) et une copie.

Les documents présentés par le soumissionnaire en manuscrits seront rejetés.

Les soumissionnaires sont tenus de présenter leurs offres de la manière suivante : l'enveloppe extérieure doit porter la mention

« Consultation portant fourniture des réfractaires pour un four de fusion du verre d'une capacité de 50 tpj »

Deux enveloppes internes (une contient le dossier administratif et l'offre technique et l'autre enveloppe contient l'offre financière).

Les enveloppes internes devront indiquer les noms et adresses du soumissionnaire afin de permettre le retour sans les ouvrir si les offres parviennent après les délais.

Les enveloppes internes doivent être placées dans une première enveloppe externe, adressée à NOVER et portera les mentions suivantes :

« Consultation portant fourniture des réfractaires pour un four de fusion du verre d'une capacité de 50 tpj »

au profit de NOVER Zone Industrielle Oued Sly BP :194 CHLEF Algérie.

Article 09 : Signature

L'offre doit être signée par le premier responsable de la société ou les personnes habilitées. La délégation de signature doit être donnée par écrit et jointe à l'offre.

Article 10 : Dépôt des offres

La date de remise des offres à l'adresse figurant au précédent article, est fixée pour tous les soumissionnaires sans exclusive.

Date : 45 jours après réception de la consultation à 13h00 heure locale.

L'ouverture des offres se fera le même jour à 14H00 heure locale en séance publique.

Le client, s'il le juge nécessaire, peut proroger la date limite de réception des offres d'une durée de 15 jours.

Les modalités d'information des candidats en cas de prorogation seront les mêmes que celles utilisées pour la première consultation. Toute offre parvenue à NOVER après l'expiration de la date et de l'heure de dépôt des offres fixée au présent article, sera rejetée et retournée à son expéditeur.

Article 11 : Modification et retrait des offres

Aucune modification, ni retrait des offres ne pourra être accepté après le dépôt de cette dernière.

Article 12 : Validité des offres

L'offre du soumissionnaire restera valable pour une durée de quatre-vingt-dix jours(90) à compter de la date d'ouverture des plis.

Dans des circonstances exceptionnelles la durée de validité de l'offre peut être prorogée d'un commun accord entre la filiale NOVER et les soumissionnaires.

Article 13 : Commission d'ouverture des plis.

La commission d'ouverture des plis de la société NOVER ouvrira en une seule séance publique les plis techniques et financiers reçus, le jour de l'ouverture des offres

(Une « 01 » heure après l'heure fixée pour la réception) en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture.

L'ouverture des plis sera effectuée au niveau du siège de la société NOVER sise Zone Industrielle Oued SlyChlef.

Les représentants des soumissionnaires qui seront présents, signeront une feuille d'émargement qui attestera leur présence.

Seules les offres reçues déclarées recevables seront ouvertes, tout en respectant l'ordre chronologique de leur réception conformément aux numéros et dates d'enregistrement.

La commission d'ouverture des plis dressera une description détaillée des pièces constitutives de la soumission de chaque candidat.

Article 14 : Commission d'évaluation des offres.

Outre la conformité au présent cahier des charges, le choix des soumissionnaires se fera par la commission d'évaluation des offres de la société NOVER.

L'évaluation des offres est basée sur des critères de notation qui donnera lieu à une note finale pour chaque offre.

L'évaluation des offres est basée sur la critériologie de cent points au total avec le barème suivant :

1- Prix de la prestation : (40 points)

IL s'agit de la contre valeur en Dinars algérien tous frais compris si l'ensemble des soumissionnaires sont des internationaux.

IL s'agit du prix de la prestation toutes taxes comprises si l'un des soumissionnaires est de droit algérien (Offre en Dinars hors taxe).

40 points correspondent à l'offre du prix le moins disant

30 points correspondent à l'offre du prix numéro deux par rapport au moins disant.

20 points correspondent à l'offre du prix numéro trois par rapport au moins disant.

10 points correspondent à l'offre du prix numéro quatre par rapport au moins disant.

2- Conformité de l'offre au cahier des charges (10 points)

Si le dossier du soumissionnaire est conforme, une notation de 10 points sera automatiquement attribuée au soumissionnaire.

Si le dossier n'est pas conforme (manque de la déclaration à souscrire) la note attribuée est de 00 points.

Délai de réalisation de la fourniture :(50 points) La note complète sera attribuée au délai le plus court

Pour les autres, la note sera calculée sur la base de la règle de trois :

IMPORTANT : 00 points est une note éliminatoire.

Article 15 : Commission des marchés.

Le choix du fournisseur se fera par la commission des marchés de la société NOVER, et ce sur la base du rapport établi par la commission d'évaluation des offres

Article 16 : Annulation de la consultation

La société NOVER se réserve le droit d'annuler, à tout moment, la procédure de la consultation pour des raisons qui lui sont propres sans encourir, de ce fait, une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni d'être tenue d'informer le ou les soumissionnaires des raisons de sa décision.

Aussi, et pour les mêmes raisons, la société NOVER se réserve le droit d'annuler l'attribution du marché au soumissionnaire retenu par la commission d'évaluation et de traitement des offres.

Les soumissionnaires dument informés de cette faculté exceptionnelle ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque manière qu'elle soit.

Article 17 : Attribution provisoire du marché.

Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note après l'évaluation technique et financière des offres, sera retenue.

En cas de désistement du premier soumissionnaire le choix sera porté sur le soumissionnaire classé en seconde position dans le classement établi par la commission d'évaluation des offres de la société NOVER.

La société NOVER notifiera par écrit aux soumissionnaires retenus que leurs offres ont été acceptées avec les précisions de ce qui suit.

- L'identification du prestataire retenu
- Le prix de la fourniture
- Le délai de la fourniture

La société NOVER transmettra avec la notification le contrat ayant le modèle signé dans le présent cahier des charges.

Le fournisseur doit faire parvenir à la société NOVER par fax et /ou par email le contrat signé dans les 15 jours, suivant la réception du contrat.

Un avis d'attribution provisoire établi par la société NOVER est notifié au soumissionnaire retenu et au reste des soumissionnaires pour information.

Le soumissionnaire

Signature avec la mention :

Lu et approuvé

ANNEXE I

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Le présent contrat de prestation de service a pour objet Passé suite à une consultation nationale et internationale **Consultation portant fourniture des réfractaires pour un four de fusion du verre d'une capacité de 50 tpj»**

Entre :

La société nouvelle verrerie de Chlef, **NOVER-Spa**, société de droit algérien, dont le siège social est à Chlef, BP194 – Zone Industrielle, Oued Sly -ALGERIE, représentée par son Président Directeur Général Monsieur BOURALEM Bouaissi dûment habilité et ayant les pouvoirs à l'effet de signer le présent marché, ci-après désignée par le terme « Le service contractant »,

D'une part,

Et :

La société, dont le siège est à représentée par Monsieur dûment habilité et ayant les pouvoirs à l'effet de signer le présent contrat, ci-après désignée le terme « le cocontractant »,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent cahier des charges a pour objet Passé par un avis d'appel d'offre national et international pour le compte du service contractant. **Consultation portant fourniture des réfractaires, assistance au montage et mise en service pour un four de fusion de verre d'une capacité de 50 tpj»**

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

Le présent marché est passé selon la formule de l'avis d'appel d'offre national et international selon la procédure d'achat de Nover et de la réglementation en vigueur

ARTICLE 03 : PIECES ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les pièces et documents contractuels constituant le présent marché sont :

- La lettre de soumission,
- La déclaration à souscrire,
- La déclaration de probité,
- Le cahier des prescriptions spéciales,
- Le bordereau des prix unitaires,
- Le devis estimatif et quantitatif,
- La caution de bonne exécution,
- Le procès-verbal de réception provisoire,
- Le procès-verbal de réception définitive,
- Le procès-verbal de pré-réception technique,
- La délégation du pouvoir de signature du cocontractant.

ARTICLE 04 : MONTANT DU MARCHÉ

Soumissionnaires de droit algérien

Le montant total du présent marché en toutes taxes comprises s'élève à la somme de :

En chiffre :..... DA/TTC

En lettre

.....

Soumissionnaires étrangers

Le montant total du présent marché s'élève à la somme de :

En chiffre :.....USD/EURO

Enlettre

.....

ARTICLE 05 : DUREE DE VALIDITE DU MARCHÉ

5.1. Le présent marché ne prendra fin qu'après accomplissement complet de l'ensemble des obligations mises à la charge des deux (02) parties.

5.2. Toute prolongation de cette durée se fera par avenant signé par les représentants habilités des deux (02) parties.

ARTICLE 06 : PRIX

Le prix fixé au titre du présent marché est celui indiqué dans l'offre. Ce prix est ferme, non actualisable et non révisable.

ARTICLE 07 : MODE ET MODALITE DE PAIEMENT

7.1. Monnaie de facturation et de paiement

La monnaie de facturation et de paiement pour le cocontractant étranger est le Dollar Américain (USD) ou EURO (€) et dinar algérien pour le cocontractant de droit algérien.

7.2. Mode de paiement

Le paiement du montant du marché se fera par **lettre de crédit** pour le cocontractant étranger et par virement bancaire au compte du cocontractant de droit algérien.

7.3. Documents de paiements

Les paiements dus au cocontractant au titre de l'exécution du présent marché s'effectueront sur présentation des documents suivants :

- Facture commerciale en sept (07) exemplaires (dont 01 original),
- Une (01) copie de la caution de garantie de bonne exécution,
- Original du PV de pré-réception technique signé par les représentants habilités des deux parties,

Les documents de paiement doivent être présentés auprès de la banque domiciliaire du cocontractant au plus tard vingt et un (21) jours à compter de la date de réception provisoire.

Les frais bancaire payables en Algérie sont à la charge du service contractant.

Les frais bancaire payable à l'étranger sont à la charge du cocontractant.

ARTICLE 08 : DOMICILIATION BANCAIRE

8.1. Le service contractant déclare élire domicile auprès de :

Banque : BEA – BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE

Agence : SNS Oran

Adresse :

Sous l'intitulé : **NOVER**

8.2. Le cocontractant déclare élire domicile auprès :

Banque.....

Adresse.....

Fax :

Tel. :

SWIFT CODE :

N° du Compte :

ARTICLE 09 : NOTIFICATIONS

9.1.- Toutes les notifications qui doivent être données aux termes du présent marché le seront par écrit en langue française

9.2 : Elles sont valablement faites si elles sont effectuées par fax (Télécopie), par courriel si elles sont remises à des représentants dûment habilités du service contractant ou du cocontractant.

ARTICLE 10 : GARANTIES

Garantie technique

Le cocontractant garantit la prestation de service pendant une durée de :
.....**mois** à compter de la date de réception provisoire.

Le cocontractant s'engage à soumettre au service contractant un état d'avancement dans la fourniture, les essais et mise en service objet du contrat.

ARTICLE 11 : ASSURANCES

Le service cocontractant s'engage à contracter une police d'assurance pour son personnel pour couvrir les risques liés à la prestation de service.

ARTICLE 12: PENALITE DE RETARD

12.1. Le cocontractant est tenu de respecter le délai de réalisation indiqué dans l'offre

12.2. En cas de retard dans l'exécution du présent marché sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire, le cocontractant est passible d'une pénalité de retard journalière calculée selon la formule suivante :

$$P = \frac{Mm \times Nj}{7 \times D}$$

Où :

P = Montant des pénalités.

Mm = Montant du marché.

Nj= Nombre de jours de retard écoulé au-delà des délais fixés.

D= le délai contractuel

Le montant cumulé des pénalités ne peut toutefois dépasser les 10 % du montant total du marché.

Le nombre de jours de retard est calculé d'après le temps écoulé entre le jour où la prestation de service est exigible et la date de sa livraison.

Aucune retenue n'est appliquée si le retard est dû à un cas d'événement de force majeure ou un cas fortuit, tel que précis à l'article 20.

Le service contractant se réserve le droit de résilier le marché aux torts du cocontractant lorsque les pénalités dépassent les 10%.

12.3. Le montant de la pénalité dû par le cocontractant fera l'objet d'un virement au compte bancaire du service contractant.

ARTICLE 13 : RECEPTION PROVISOIRE

13.1. La réception provisoire de la prestation sera prononcée sur le site du service contractant et aura pour objet de constater que :

- La prestation de service livrée est conforme aux spécifications techniques fournies par le cocontractant.
- La construction , mise en service et les essais techniques du four ont été réalisés,
- Le four a fonctionné conformément aux spécifications techniques, sans limitation quelconque, ni incident grave,
- Toutes les réserves émises lors de la construction , de la mise en service et des essais ont été levées par le cocontractant.

13.2. La réception provisoire sera constatée par un procès-verbal, qui sera signé par les représentants habilités du service contractant et du cocontractant et aura pour but de :

- Transformer la caution de bonne exécution en caution de garantie.
- Faire débiter la période de garantie technique.

ARTICLE 14: RECEPTION DEFINITIVE

14.1. La réception définitive interviendrait à l'issue de la durée de garantie technique et aura pour objet de :

- Constater que le four a fonctionné et fonctionne correctement conformément aux spécifications techniques de ladite réfection.
- Contrôler la levée des réserves émises par le service contractant après la réception provisoire.

14.2. La réception définitive sera constatée par un procès-verbal, qui sera signé par les représentants habilités du service contractant et du cocontractant et aura pour effet de libérer la caution de garantie.

ARTICLE 15 : CAUTIONS DE BONNE EXECUTION ET DE GARANTIE

15.1. Le cocontractant est tenu de constituer une caution de bonne exécution du marché auprès d'une banque de droit algérien. Le montant de cette caution est fixé à dix (10) pour cent (10%) du montant du présent marché en toutes taxes comprises.

15.2. La caution de bonne exécution doit être constituée au plus tard quinze (15) jours après la date de notification du marché.

15.3\$. La caution de bonne exécution sera transférée en caution de garantie à la date de la réception provisoire du marché.

15.4. La main levée sur la caution de garantie doit intervenir dans un délai maximum d'une année après la réception définitive.

ARTICLE 16 : CAS DE FORCE MAJEURE

16.1. Seront considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit tous les événements indépendants de la volonté ou échappant totalement à la maîtrise de l'une ou l'autre des parties et ayant pour conséquence d'empêcher totalement ou partiellement l'exécution des obligations des parties sans qu'ils aient pu être raisonnablement maîtrisés ou évités et notamment :la guerre, les

troubles civils graves, les autres catastrophes naturelles et tous les empêchements qui résultent des commandements ou prohibitions de la puissance publique.

16.2. La partie qui invoque le cas de force majeure devra en faire notification à l'autre partie en urgence par e-mail ou par fax avec confirmation par lettre recommandée dans un délai de sept (07) jours à compter de sa survenance en précisant la nature de l'évènement et les dispositions prises pour parer à l'impact de ses effets sur l'exécution des obligations contractuelles dans le cadre de ce marché.

16.3. Les obligations affectées par un cas de force majeure ou un cas fortuit seront prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance de ce cas sans pour autant que cette période n'excède trois (03) mois auquel cas l'autre partie aura le droit de résilier le contrat après notification écrite par lettre recommandée.

ARTICLE 17 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE RESILIATION

17.1. En cas d'une inexécution de ses obligations, le cocontractant est mis en demeure par le service contractant d'avoir à remplir ses obligations contractuelles dans un délai déterminé.

17.2. Faute de remédier à la carence qui lui est imputable dans un délai fixé par la mise en demeure, le service contractant peut unilatéralement, procéder à la résiliation du marché.

17.3. Le service contractant ne peut se voir opposer la résiliation du marché lors de la mise en œuvre par ses soins, des clauses contractuelles de garantie et des poursuites tendant à la réparation du préjudice qu'il a subi par la faute du cocontractant.

ARTICLE 18 : DIFFERENDS ET CONTENTIEUX

18.1. Tous différends découlant du présent marché seront réglés au préalable à l'amiable entre les deux(02) parties.

18.2. Faute d'arrangement à l'amiable dans un délai d'un (01) mois à partir de la date où l'une ou l'autre des parties invoque expressément un cas de différend, ce dernier sera tranché définitivement suivant le règlement de conciliation et d'arbitrage :

Pour le cocontractant étranger :

De la chambre internationale de commerce (CCI) de paris (France) par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement.

- La loi applicable est la loi algérienne.
- La langue d'arbitrage est la langue française.

Pour le cocontractant de droit algérien :

Du tribunal de CHLEF.

- La loi applicable est la loi algérienne.
- La langue d'arbitrage est la langue arabe.

ARTICLE 19 : AVENANTS

Toute modification du présent marché fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 20 : CONFIDENTIALITE

Le cocontractant et le service contractant s'engagent à ce que toutes les informations et documentations techniques reçues soit avant, soit après la signature du présent marché ne soient à aucun moment divulguées sauf accord préalable du cocontractant ou du service contractant.

ARTICLE 21: DISPOSITIONS GENERALES

21.1. Le présent marché ne pourra faire l'objet d'aucune publication ou publicité sans l'accord écrit des deux (02) parties.

21.2. Le présent marché ne peut être modifié que par avenant signé par les représentants habilités des deux (02) parties.

ARTICLE 22 : CLAUDE DE PRINCIPE

Toute clause insérée dans le présent marché ou dans les documents auxquels il se réfère et qui serait contraire aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, est considérée comme nulle et de nul effet.

ARTICLE 23 : DATE DE SIGNATURE ET D'ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE

23.1. La date de signature du présent marché est celle portée sur le marché.

23.2. Le marché n'est mis en œuvre qu'à partir de la date de sa signature par les deux parties contractuelles et de sa notification au cocontractant par le service contractant.

Fait, à CHLEF, le.....

POUR LE COCONTRACTANT

POUR LE SERVICE CONTRACTANT

Mr. Fonction :

Mr.Fonction :

ANNEXE N° II

FICHE TECHNIQUE

1- ETENDUE DES PRESTATIONS.

La Fourniture des réfractaires cible uniquement les réfractaires du four depuis le carneau récupérateur jusqu'aux canaux feeders et suivant les listes des réfractaires ci-dessous assistance a la construction du four, attrempage et mise en service ,

pour un four de fusion du verre sodo-calcique à Trois avant corps dont Deux existant et le Troisième sera l'objet d'une étude et fourniture, destiné à la fabrication des articles de la verrerie de tables de couleur blanc ,ambre ou bleu, d'une surface de chauffe de 28m² pour un tonnage journalier de 50 T

Les plans et dossiers fumisteries de chaque type des réfractaires du four de l'étude initiale faite par STEIN HEURTEY disponible

3- DOCUMENTATION EXISTANTE

L'acheteur fournira aux fournisseurs toutes les documentations techniques relatives au four de fusion du verre objet de la fourniture de ce cahier des charges

- Plans des réfractaires bassins de fusion .avant corps et feeders
- Plan de montage réfractaire
- Plan de détail de chaque type de réfractaires
- Plan armatures métalliques du four
- Plans pour les coffrages de la voûte

04- GARANTIES

1) Le fournisseur garantira que les fournitures sont exempts de tout défaut ou vice de fabrication et sont fabriqués selon les normes européennes et / ou internationales.

2) Le fournisseur garantit pour une période de **12 mois** de la signature du PV de la réception provisoire, pièces et main d'œuvre pour des défauts de projet, de conception, de réalisation et montage.

3) Le fournisseur garantit que les réfractaires sont de qualités

5- SUPERVISION AUX MONTAGES ET ESSAIS

- Le fournisseur s'engage à réaliser entièrement tous les contrôles et vérification nécessaires du four avant l'attrempage.
- Il assurera une supervision à la construction.
- Il fournira une assistance à l'attrempage et remplissage du four

6- DELAIS DE LIVRAISON

- 05 mois maximum dès la confirmation de la commande.

7- SPECIFICATIONS ACTUELLES DU FOUR

- Type de Four : Four à flammes transversale avec préchauffage d'air par récupérateur métallique.
- Type de verre : Sodo-calcique blanc . ambré bleu pour la production articles de table
- Mode de production : 24H/24H
- Capacité du four de fusion : 50 T/J
- Surface de fusion : 28 m²
- Profondeur cuve : 1400mm
- Chauffage bassin de fusion : Gaz naturel – Fuel secours
- Chauffage BT : Gaz naturel et GPL comme secours
- Préchauffage d'air : Récupérateur métallique double étage

3- CARACTERISTIQUES CHAUFFAGE CUVE DE FUSION

CARACTERISTIQUES BRULEURS

Natural gas flow maximal	650	m ³ n/hr
Heating value	10.09	kwh/m ³ n
Heatng value	8.600	kcal/m ³ n
Densityat0°C	0.79	kg/m ³ n
Combustion air – Lambda 1	9.9	m ³ /m ³

Technicaldatsgasburner	melting area	refining area	Total gas flow
GAS BURNER	6 pièces	4 pièces	
BURNER CAPACITY	590 KW	380 KW	

MAXIMAL				
GAS QUANTITY MAXIMAL	59.5	m ³ n/h	38	m ³ n/h
NOZZLE DIAMETER	3.6	mm	2.9	mm
GAS PRESSURE MAXIMAL	300	mbar	300	mbar
COMBUSTION AIR PRESUURE MAX	12.5	mbar	12.5	mbar
COMBUSTION TEMPERATURE MAX	750	°C	750	°C

4- CARACTERISTIQUES CHAUFFAGE BASSIN DE TRAVAIL

Working End BT		Zone leftside		Zone right side	
	Auto Control	Auto control	M ³ /h	mbar	M3/h
Gas flow		Mbar	M ³ /h	mbar	M3/h
at minimum performance		3	7.0	3	7.0
at maximum performance		40	26.0	40	26.0
valve position minimum in %		0		0	
oxygen content in %		2/10019.1/ 19.5		50/10019.1/19.5	

5- CARACTERISTIQUES CHAUFFAGE FEEDER GAUCHE ET DROITE

		Auto Control		Auto Control		Auto Control		Manual Control	
Mixture pressure	Gas flow	mbar	m ³ /h	mbar	m ³ /h	mbar	m ³ /h	mbar	M ³ /h
at minimum performance		3	4.0	3 0	4.	3	2.0	3	1.5
at maximum performance		45 0	17.	45 0	17.	45 0	7.	40	5.0
valve position minimum in%		0		0		0		0	

oxygen content in %	45/ 100 19.1 /19. 5	45 / 100	38 / 100 18. 9/ 19.5	Manual control 18 . 9 / 19. 5
----------------------------	------------------------	----------	-------------------------	----------------------------------

6- CARACTERISTIQUE DES CANAUX FEEDERS ACTUELS

DESIGNATION	longueur canal	Largeur canal	Débit max T/J	Débit min T/J
Canal coté droite	18"	26"	35/24	15/24
Canal coté gauche	18'	26"	35/24	15/24

LOT N°01 : REFRACTAIRES EN ALUMINE

Quantité	Unité	Total	Désignation	Matériel
520	8.6kg	4472kg	Coins 72/56x230x230	ARKAL 75M
430	8.6kg	3698kg	Coins 76/52x230x230	ARKAL 75M
85	8.6kg	731kg	Coins 66/62xw230x230	ARKAL 75M
125	4.3kg	538kg	Coins 72/56x230x114	ARKAL 75M
42	4.3kg	181kg	Coins 76/52x230x114	ARKAL 75M
53	11.3kg	599kg	Coussins de voute Rep 1213	ARKAL 75M
1100	4.3kg	4730kg	Briques 230x114x64	ARKAL 75M
800kg		800kg	coulis	DURAMUR 70
2	8KG	16kg	Tube de visée rep 544 (bassin)	ARKAL 60V
1		225kg	Ecran enfournement pf : 1707 Rep E1et E2 (bassin)	ARKAL 60V
1		613kg	Ecran central enfournement PF : 1708Rep e 3à E9 (bassin)	ARKAL 60V
1		418.5kg	Voute extérieur enfournement	ARKAL 60V
6	186KG	1116kg	Blocs bruleurs	ARKAL 60V
5	6.2KG	31kg	Bouchons pour regarde rep 1696 bassin	ARKAL 60V
1	34KG	34kg	regardR1 bassin	ARKAL 60V
4	34KG	136kg	regard R2 bassin	ARKAL 60V
55	2.1KG	115.5kg	plaquettes 230X114X32 (A/ bassin)	ARKAL 60V
8	2.1KG	16.8kg	230x57x64(a bassin)	ARKAL 60V
520	4.2KG	2184kg	490coins 72/56x230x114(cheminée)	ARKAL 60V
165	4.2KG	693kg	coins 76/52x230x114x (cheminée)	ARKAL 60V
6	9KG	53kg	blocs bruleurs 3 trous dissymétrique gauche A/ bassin	ARKAL 60V
6	9KG	53kg	blocs bruleurs 3 trous dissymétrique droit A/ bassin	ARKAL 60V
9	6.5KG	58.5kg	8blocs bruleurs 2 trous symétrique A/ bassin	ARKAL 60V
2	10.5 kg	21 kg	Blocs bruleurs a trois trous	ARKAL 60V
1	6.5 kg	6.5 kg	Bloc bruleur a trois trous	ARKAL 60V

CIMENTS EN ALUMINE

Rep	Désignation	Unité	Qté	Matériel
1	ARKAL MORTAR	KG	180	ALUMINE
2	ERZIR MORTAR	kG	60	ALUMINE

LOT N° 02 : REFRACTAIRE EN SILICE

Quantité	Unité	Total	Désignation	Matériel
72	16.7kg	1202kg	Coins 115/89x300x300 bassin et A/bassin	STELLA GG
12	9.5kg	114kg	10claveau d'extrémité 126/95x230x240a bassin	STELLA GG
12	5.8kg	70kg	10claveau d'extrémité 126/95x230x160a bassin	STELLA GG
12	9.5kg	114kg	10claveau d'extrémité 117/104x230x240a bassin	STELLA GG
12	5.8kg	70kg	10claveau d'extrémité 117/104x230x160 a bassin	STELLA GG
140	11.1kg	1554kg	128 claveaux 126/95x230x240 a bassin	STELLA GG
12	7.4kg	89kg	claveaux 126/95x230x160 a bassin	STELLA GG
135	11.1kg	1499kg	claveaux 117/104x230x240 a bassin	STELLA GG
25	7.4kg	185kg	claveaux 117/104x230x160a bassin	STELLA GG
2600kg		2600kg	coulis bassins 1900 kg, à bassin 550 kg	STELLA GG
2692	1.8kg	4846kg	NF12500 briques 230x114x64 bassin et A bassin	LEGRAL 55/0
2692			Brique LEGRAL 230X114X64	LEGRAL 55/2
230	14.2kg	3266kg	Coussins de voute bassin et A/ bassin	STELLA GG
160	14.6kg	2336kg	Claveaux de bordure bassin	STELLA GG
120	12kg	1440kg	Claveaux de bordure A/ bassin	STELLA GG
30	13.8kg	414kg	Couvre joint bassin	STELLA GG
5	23.7kg	119kg	Blocs pyrométriques bassin	STELLA GG
2	11.8kg	24kg	Blocs pyrométriques A/ bassin	STELLA GG
90	16.8kg	1512kg	Blocs a nez bassin	STELLA GG
25	11.2kg	280kg	Coussins de voute A/ bassin	STELLA GG
3	18.7kg	56kg	Plateaux 450x300x76 bassin	STELLA GG

490	12.4kg	6076kg	Plateaux 300x300x76 bassin	STELLA GG
30	1.5kg	45kg	Plaquettes 230x114x32 A/ bassin	STELLA GG
880	3.1kg	2728kg	Briques 230x114x64 A/bassin	STELLA GG
13	17.5kg	228kg	Coussins de voute bassin	STELLA GG
110	20kg	2200kg	Claveaux d'extrémité 113/108x300x360 bassin	STELLA GG
110	12.8kg	1408kg	Claveaux d'extrémité 113/108x300x240 bassin	STELLA GG
1050	14.5kg	15225kg	Claveaux 113/108x300x240 bassin	STELLA GG
6	21.7kg	130kg	Claveaux 113/108x300x360 bassin	STELLA GG
2	35.8kg	72kg	Claveaux d'extrémité 180/180x300x360 bassin	STELLA GG
5	24 kg	120kg	Claveaux d'extrémité 180/180x300x240 bassin	STELLA GG
6	35.4kg	212kg	Claveaux 180/180x300x360 A/bassin	STELLA GG
32	23.6kg	755kg	Claveaux 180/180x300x240 A/bassin	STELLA GG
44 SAC	25 KG	1100 KG	CIMENT EN SILICE	STELLA GG
3150KG			BETON CHEMINE+CONDUIT +BASSIN+AVANT BASSIN	KERLITE 120
1250KG			BETON CHEMINE+CONDUIT	BETON NG

LOT N° 03 : REFRACTAIRE SILICO ALUMINEUX

Quantité	Unité	Total	Désignation	Matériel
45			Coins 72/56x230x114 avant bassin)	B40SFI
65			Coins 76/52x230x230(cheminée)	B40SFI
90			coins 72/56x230x230 (cheminée)	B40SFI
2225			Brique 230x114x64 cheminée+ Bassin+ A/bassin	B40SFI
52			Dalles 500x400x60 bassin 27 isolation cuve bassin 22	B40SFI
1			Dalle 600x500x100 cheminée	B40SFI
25			Dalle 400x400x60 avant bassin+isolation cuve bassin	B40SFI
65			Dalles 500x390x60 isolations cuve bassin	B40SFI
5250	0.76kg	3990kg	briques 230x114x64 (conduit+bassin+A/bassin	JM 20
1050	0.89kg	935kg	briques 250x124x64 (isolation cuve bassin)	JM20
1300	0.82kg	1066kg	briques 230x114x64(cheminée +conduit)	JM23
2400	0.84kg	2016kg	Brique 230x114x64 (bassin +A/bassin)	JM24
1050	0.99kg	1009,8kg	Brique 250x124x64(isolation cuve bassin)	JM24
900			coins 69/59x114x230x cheminée)	RI 28
490			coins 66/62x114x230 cheminée)	RI 28
800			BRIQUES 230x114x64 conduit	RL 13/9S
400			BRIQUES 230x114x64 cheminée+ conduit .	RL 13/9S

LOT N° 04 : REFRACTAIRES AZS

ligne	designation article	quantité	poids total
cuve de fusion et AFINAGE PLAN N 1			35261,57
1	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X400	27 PCE 525,00 kg	14175
2	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X400	1 PCE 525,00 kg	525,00
3	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X400	1 PCE 525,00 kg	525,00
4	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X292	2 PCE 383,25 kg	766,50
5	bloc BRUT ER 1685 RR 140X250X360	1 PCE 472,50 kg	472,50
6	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X330	1 PCE 433,12 kg	433,12
7	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X450	1 PCE 590,62 kg	590,62
8	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X300	7 PCE 393,75 kg	2756,25
9	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X300	1 PCE 393,75 kg	393,75
10	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X300	1 PCE 393,75 kg	393,75
11	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X386	1 PCE 506,62 kg	506,62
12	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X469	2 PCE 615,56 kg	1231,12
13	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X350	1 PCE 459,37 kg	459,37
14	bloc cuve de fusion ER 1711 RT 140X250X265	2 PCE 371,00 kg	742,00
15	bloc cuve de fusion ER 1711 RT 140X250X294	1 PCE 385,87 kg	385,87
16	bloc cuve de fusion ER 1711 RT 140X250X315	1 PCE 413,43 kg	413,43
17	DET010-24A-002-R01(ZD30)bloc cuve de fusion ER1711 RT	2 PCE 541,12 kg	1082,24
18	bloc cuve de fusion ER 1685 RR	1 PCE 596,51 kg	596,51
19	bloc cuve de fusion ER 1685 RR	1 PCE 596,51 kg	596,51
20	bloc cuve de fusion ER 1685 RR 140X250X435	1 PCE 570,93 kg	570,93
21	DET010-24A-002-R01(ZD5-ZD6)ANGLE ENFOURNEMENT ER 1711 RT	2 PCE 770,04 kg	1540,08
22	bloc cuve de fusion ER 1711 RT 700X161X250	2 PCE 112,70 kg	225,40
23	bloc cuve de fusion ER 1711 RT 1,400X250X300	2 PCE 420,00 kg	840,00
24	CUVE FUSION -PORTE ELECTRODE ER 1711 RT1,400X300X500	6 PCE 84,00 kg	5040,00
25	Bloc bouillonneur 1711 RT 300X300	04 PIECES	
26	ERSOL 06 Ciment	130 kg	130kg
27	ERSOL 50 Cast	6375 kg	6375kg

ligne	designation article	quantité	poids total
CUVE DE TRAVAIL			6410,48
25	BLOC CUVE TRAVAIL ER 1681 RN 250X400X500	1 PCE 175,00 kg	175,00
26	BLOC CUVE TRAVAIL ER 1681 RN	1 PCE 174,92kg	174,92
27	BLOC CUVE TRAVAIL ER 1681 RN	2 PCE 280,00kg	560,00
28	BLOC CUVE TRAVAIL ER 1681 RN	1 PCE 177,66 kg	177,66
29	BLOC CUVE TRAVAIL ER 1681 RN	1 PCE 190,47 kg	190,47
30	ENTREE DE FEEDERS ER 1681 RN	1 PCE 711,83 kg	711,83
31	ENTREE DE FEEDERS ER 1681 RN	1 PCE 757,82 kg	757,82
32	BLOC CUVE TRAVAIL ER 1681 RN 200X500X594	5 PCE 207,90 kg	1039,5
33	BLOC CUVE TRAVAIL ER 1681 RN 200X500X650	4 PCE 227,50kg	910,00
34	BLOC CUVE TRAVAIL ER 1681 RN 200X500X523	5 PCE 183,05 kg	915,25
35	BLOC CUVE TRAVAIL ER 1681 RN 200X500X567	1 PCE 198,45 kg	198,45
36	BLOC CUVE TRAVAIL ER 1681 RN 200X500X500	1 PCE 161,00 kg	161,00
37	BLOC CUIVE TRAVAIL ER1681RN 200X333X500	1PCE 116,54 kg	116,54
38	BLOC CUIVE TRAVAIL ER1681RN 200X463X500	1PCE 162,04 kg	162,04
39	BLOC CUIVE TRAVAIL ER1711RT 500X200X400	1PCE 160,00 kg	160,00
SOLE FUSION ou AFFINAGE PLAN N°02			8492,00
40	SOLE FUSION ER 1681DALLE TJ 075	1 PCE	7790,00
41	PLANS 010-24A-001 ET002-R01 SOLE FUSION ER1711RT PORTE CANNE ZD26 450X300X300	4PCE 108,00 kg	432,00
42	PLANS 010-24A-001 ET002-R01 SOLE FUSION ER1711RT PORTE CANNE ZD26 450X300X300	1PC 162,00 kg	162,00
43	PLANS 010-24A-001 ET002-R01 SOLE FUSION ER1711RT PORTE CANNE ZD27 300X300X300	1PC 108,00 kg	108,00
BARRAGE IMMERGE PLANS N 03			3531,6
44	SOLE FUSION ER 1711 RT 900X300X545	6 PCE588,60 Kg	3531,6
SOLE TRAVAIL OU DISTRIBUTEUR			1694,8
45	SOLE FUSION ER 1681 DALLE TJ 075	1 PCE	1621,00
46	SOLE FUSION ER 1711 RT 248X150X248	2 PCE 36,90 Kg	73,80

ligne	designation article	quantité	poids total
GORGE -PUITS PLAN N 5			7694,71
47	GORGE ER 1681 RN 283X475X1,000	1 PCE 470,48Kg	470,48
48	PUITS ER 1681 RN	1PCE179,75Kg	179,76
49	PUITS ER 1681 RN	1 PCE 179,75 Kg	179,76
50	PUITS ER 1681 RN	1 PCE197,15 Kg	197,15
51	PUITS ER 1681 RN	1 PCE197,15 Kg	197,15
52	PUITS ER 1681 RN DALLE TJ 150 FR 500X150X 250	2 PCE 69,75 Kg	139,5
53	PUITS ER 1681 RN DALLE TJ 150 FR 400X150X 250	2 PCE 55,80Kg	111,60
54	PUITS ER 1681 RN DALLE TJ 150 FR 368X150X 250	1 PCE 51,33 Kg	51,33
55	BLOC CUVE FUSION ER 1711 RT	1 PCE 759,28Kg	759,28
56	BLOC CUVE FUSION ER 1711 RT	1 PCE 759,28 Kg	759,28
57	GORGE ER 1711 RT 800X250X500	2 PCE 400,00Kg	800
58	GORGE ER 1711 RT	1 PCE 263,60 Kg	263,60
59	GORGE ER 1711 RT	1 PCE 341,20 Kg	341,20
60	GORGE ER 1711 RT	1 PCE463,68 Kg	463,68
61	GORGE ER 1711 RT	1 PCE 465,60 Kg	465,60
62	GORGE ER 1711 RT	1 PCE 417,08 Kg	417,08
63	GORGE ER 1711 RT	1 PCE 417,08 Kg	417,08
64	PUITS ER 1711 RT FR 650X250X540	1 PCE351,00Kg	351,00
65	PUITS ER 1711 RTFR 650X250X540	1 PCE 351,00 Kg	351,00
66	PUITS ER 1711 RT	1 PCE 253,08	253,08
67	PAVAGE DE GORGE ER 1681 DALLE TJ 075 FR 418X75X299	1 PCE 34,87Kg	34,87
68	PAVAGE DE GORGE ER 1681 DALLE TJ 075	2 PCE32,92 Kg	65,84
69	PAVAGE DE GORGE ER 1711RT	1 PCE 222,40 Kg	222,4
70	PAVAGE DE GORGE ER 1681 DALLE TJ 075 FR 500X75X498	1 PCE 69,47 Kg	69,47
71	PAVAGE DE GORGE ER 1681 DALLE TJ 075	2 PCE 4,72 Kg	9,44
72	PAVAGE DE GORGE ER 1711 RT 300X281X300	1 PCE101,16 Kg	101,16
73	PAVAGE DE GORGE ER 1681 DALLE TJ 075 FR 498X75X165	1 PCE 22,92 Kg	22,92

ligne	designation article	quantité	poids total
PIED DROIT PLAN N 06			7511,92
74	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	23 PCE 95,33 Kg	2192,59
75	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	1 PCE 103,84 Kg	103,84
76	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	1 PCE 91,45 Kg	91,45
77	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	5 PCE 269,04 Kg	1345,20
78	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X300X600	4 PCE 126,00 Kg	504,00
79	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X300X445	1 PCE 93,45 Kg	93,45
80	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X300X730	1 PCE 153,29 Kg	153,29
81	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X300X700	1 PCE 147,00 Kg	147,00
82	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X470X550	3 PCE 180,95 Kg	542,85
83	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X270X550	1 PCE 103,95 Kg	103,95
84	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X250X629	5 PCE 110,07 Kg	550,35
85	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X230X600	6 PCE 96,80Kg	579,60
86	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X230X890	2 PCE 143,29 Kg	286,58
87	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X230X930	1 PCE 149,73 Kg	149,73
88	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN200X230X1,000	2 PCE161,00 Kg	322,00
89	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X230X595	1 PCE 95,79 Kg	95,79
90	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN200X250X730	1 PCE127,75Kg	127,75
91	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X250X700	1 PCE122,50 Kg	122,50
PIED DROIT PLAN N 07			7829,27
92	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	14 PCE 95,33 Kg	1334,62
93	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	1 PCE69,82 Kg	69,82
94	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	1 PCE 90,37 Kg	90,37
95	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	5 PCE 269,04 Kg	1345,20
96	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN200X300X930	1 PCE195,30 Kg	195,30
97	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN200X250X930	1 PCE 162,75 Kg	162,75
98	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN200X470X550	3 PCE 180,95 Kg	542,85
99	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN200X270X550	1 PCE 103,95 Kg	103,95
100	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN200X230X700	1 PCE 112,70 Kg	112,70
101	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN200X230X1,000	2 PCE 161,00Kg	322,00
102	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X230X910	1 PCE146,51Kg	146,51
103	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN200X230X990	2 PCE159,38Kg	318,76
104	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN200X330X550	1 PCE127,04 Kg	127,04

105	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200X180x600	5PCE75,60 Kg	378,00
-----	---	--------------	--------

ligne	designation article	quantité	poids total
106	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200x180x315	1 PCE39,69 Kg	39,69
107	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200 x300x315	1 PCE66,14 Kg	66,14
108	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200x300x600	5 PCE126,00 Kg	630,00
109	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 200x300x645	1 PCE135,45 Kg	135,45
110	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN 350x160x365	1 PCE71,54 Kg	71,54
111	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	1 PCE108,78 Kg	108,78
112	PLAN ER 91-3421-06 VOUTE ENFURNEMENT ER 1681 RN	1 PCE379,99 Kg	379,99
113	PLAN ER 91-3421-06 VOUTE ENFURNEMENT ER 1681 RN	1 PCE185,08 Kg	185,08
114	PLAN ER 91-3421-06 VOUTE ENFURNEMENT ER 1681 RN	1 PCE137,58 Kg	137,58
115	PLAN ER 91-3421-06 VOUTE ENFURNEMENT ER 1681 RN	1 PCE122,50 Kg	122,50
116	PLAN ER 91-3421-06 VOUTE ENFURNEMENT ER 1681 RN	1 PCE137,58 Kg	137,58
117	PLAN ER 91-3421-06 VOUTE ENFURNEMENT ER 1681 RN	1 PCE185,08Kg	185,08
118	PLAN ER 91-3421-06 VOUTE ENFURNEMENT ER 1681 RN	1 PCE379,99Kg	379,99
MUR ECRAN PLAN N08			6398,20
119	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN 200X300X600	5PCE126,00 Kg	630,00
120	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN 200X400X600	18 PCE168,00Kg	3024,00
121	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN 200X300X500	3PCE 140,00Kg	420,00
122	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN 200X330X550	2 PCE127,04Kg	254,08
123	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN200X330X600	4 PCE 138,60Kg	554,40
124	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN 300X315X1,000	2 PCE 330,75Kg	661,50
125	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN350X160X350	2 PCE 68,60Kg	137,20
126	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	6 PCE 95,33Kg	571,98
127	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	2 PCE 72,52 Kg	145,04

ligne	designation article	quantité	poids total
PIGNON ARRIERE			7467,79
128	GAINÉ BRULEUR/ CONDUIT/PENETRAT ER1681 RN	1 PCE 157,60Kg	157,60
129	GAINÉ BRULEUR/ CONDUIT/PENETRAT ER1681 RN	1 PCE 157,60Kg	157,60
130	GAINÉ BRULEUR/ CONDUIT/PENETRAT ER1681 RN	1PCE 237,36Kg	237,36
131	GAINÉ BRULEUR/ CONDUIT/PENETRAT ER1681 RN	1PCE 237,36Kg	237,36
132	GAINÉ BRULEUR/ CONDUIT/PENETRAT ER1681 RN	1 PCE 184,90Kg	184,90
133	GAINÉ BRULEUR/ CONDUIT/PENETRAT ER1681 RN	1 PCE 184,90Kg	184,90
134	GAINÉ BRULEUR/ CONDUIT/PENETRAT ER1681 RN	1 PCE 164,08Kg	164,08
135	GAINÉ BRULEUR/ CONDUIT/PENETRAT ER1681 RN	4 PCE 215,70 Kg	862,80
136	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	5 PCE 92,50 Kg	462,50
137	PLAN 311614 D-010-21A-002-R00 SUPERSTRUCTURE ER 1681 RN	1 PCE 86,34Kg	86,34
138	GAINÉ BRULEUR/ CONDUIT/PENETRAT ER1681 RN	5 PCE 238,28Kg	1191,40
139	GAINÉ BRULEUR/ CONDUIT/PENETRAT ER1681 RN 350X160X350	1 PCE 68,80Kg	68,60
140	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN 200X400X550	1 PCE 115,50Kg	115,50
141	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN 200X400X400	4 PCE 84,00Kg	336,00
142	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN 200X400X600	13 PCE 126,00Kg	1638,00
143	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN 200X250X300	2 PCE 52,50Kg	105,00
144	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN200X600X204	2 PCE 85,68 Kg	171,36
145	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN200X650X204	2 PCE 92,82Kg	185,64
146	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN 200X426X650	2 PCE 193,83Kg	387,66
147	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN200X426X600	2 PCE 178,92Kg	357,84
148	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN200X300X500	1 PCE 105,00Kg	105,00
149	PAROI SUPERSTRUCTURE ER 1681RN200X300X335	1 PCE 70,35Kg	70,35

LOT N°05 : REFRACTAIRES CANAUX FEEDERS

Net weight kg	Dimensions	Application	Pièce
75.6	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	5
156.0	144-6806	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	13
97.9	6806-144	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	10
129.6	6198-144	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	9
20.2	6811-144	SUPERSTRUCTURE FEEDER LINE 1	3
5.7	144-6810	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
75.6	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	5
156.0	144-6806	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	13
97.9	6808-144	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	10
129.6	6198-144	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	9
20.2	6811-144	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	3
5.7	6810-144	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
11.6	32*124*250 32-2	INSULATION LINE 1 CHANNEL	45
11.6	32*124*250 32-2	INSULATION LINE 2 CHANNEL	45
419.6	1678081-	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	100
419.6	1678081-	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	100
251.7	32*114*230 32-1	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	120
7, 251	32*114*230 32-1	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	120
547.5	1678081-	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	145
457.5	1678081-	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	145
134.6	64*187*250 B2	INSULATION LINE 1 CHANNEL	21
170.0	64*250*250 D-2	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	18
134.6	64*187*250 B2	INSULATION LINE 2 CHANNEL	21
180.0	64*250*250 D-2	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	18
47.6	100*300*660	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
102.5	BLOCK CHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
67.1	11482-144	NULLITE FEEDER LINE 1 ZIRCON	1
139.7	100*300*970	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	2
102.5	BLOCK CHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
139.7	100*300*970	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	2
47.6	100*300*660	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
67.1	11482-144	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
329.4	BLOCK CHAPED	CHANNEL LINE 2- FEEDER	1
235.1	1984002-	MULLITE FEDDER LINE 1 ZIRCON	75

235.1	1984002-	MULLITE FEDDER LINE 2 ZIRCON	75
699.0	1678081-	INSULATION LINE 1 CHANNEL	925
699.0	1678081-	INSULATION LINE 2 CHANNEL	925
90.0	MMTHICK25 PLATE	INSULATION FEEDER LINE 1 FIBRE	12
45.0	MMTHICK25 PLATE	INSULATION FEEDER LINE 1 FIBRE	6
90.0	MMTHICK25 PLATE	INSULATION FEEDER LINE 1 FIBRE	21
120.0	MMTHICK25 PLATE	INSULATION FEEDER LINE 2 FIBRE	15
127.6	1984002-	INSULATION LINE 1 CHANNEL	185
547.4	1984002-	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	445
227.6	1984002-	INSULATION LINE 2 CHANNEL	185
104.5	1984002-	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	85
462.0	1984002-	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	375
70.7	32*124*250 32-2	INSULATION LINE 1 CHANNEL	115
70.7	32*124*250 32-2	CHANNEL INSULATION LINE 2	115
30kg	MORTAR	LINE 1 ZIRCON MULLITE FEEDER	
kg30	MORTAR	MULLITE FEEDER LINE2 ZIRCON	
5kg2	MORTAR	INSULATION LINE 1 CHANNEL	
kg25	MORTAR	INSULATION LINE 1 CHANNEL	
50kg	MORTAR	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	
50kg	MORTAR	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	
25kg	MORTAR	INSULATION LINE 1 CHANNEL	
25kg	MORTAR	INSULATION LINE 2 CHANNEL	
300kg	MORTAR	INSULATION LINE 2 CHANNEL	
100kg	MORTAR	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	
300kg	MORTAR	INSULATION LINE 2 CHANNEL	
50kg	MORTAR	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	
50kg		FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	
100kg	MORTAR	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	
205.6	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
206.5	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
155.6	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
206.0	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
206.5	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
190.5	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
413.0	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	2
190.5	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
206.5	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
206.5	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
185.0	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	1
370.0	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 1 SUPERSTRUCTURE	2

413.0	BLOCK SHAPED	1 FEEDER LINE SUPERSTRUCTURE	2
659.0	BLOCK SHAPED	CHANNEL LINE 1 FEEDER	1
659.0	BLOCK SHAPED	CHANNEL LINE 1 FEEDER	1
659.0	BLOCK SHAPED	CHANNEL LINE 1 FEEDER	2
659.0	BLOCK SHAPED	CHANNEL LINE 1 FEEDER	2
659.0	BLOCK SHAPED	CHANNEL LINE 1 FEEDER	2
329.0	BLOCK SHAPED	CHANNEL LINE 1 FEEDER	1
206.5	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
205.6	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
155.6	SHAPED BLOCK	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
206.5	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
207.0	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
190.5	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
206.5	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	2
190.5	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
206.5	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
207.0	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
185.0	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	1
370.0	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	2
413.0	BLOCK SHAPED	FEEDER LINE 2 SUPERSTRUCTURE	2
659.0	BLOCK SHAPED	CHANNEL LINE 2 FEEDER	2
309.7	BLOCK SHAPED	CHANNEL LINE 2 FEEDER	1
659.0	BLOCK SHAPED	CHANNEL LINE 2 -FEEDER	2
659.0	BLOCK SHAPED	CHANNEL LINE 2- FEEDER	2
659.0	BLOCK SHAPED	CHANNEL LINE 2- FEEDER	2
659.0	BLOCK SHAPED	CHANNEL LINE 2- FEEDER	2
	Spot feeder deep 10 pouces avec bloc bruleur et couvercle	81 85 75 315 feeder	04
	Tube chemise Diam 8 pouces	115 – 202 93 33	10

ANNEXE N° IV

LETTRE DE SOUMISSION

Nous soussignés :

Fonction :

Demeurant à

En vertu des pouvoirs à moi conférés, agissant au nom et pour le compte de

.....

dont le siège est à

Inscrite au registre de commerce desous le N°.....en date du.....

Après avoir pris connaissance des pièces écrites du cahier des charges et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés des prestations à réaliser :

- remets, revêtu de ma signature, un bordereau des prix et un détail quantitatif – estimatif conformément aux cadres figurants dans le dossier d'appel d'offres,
- me soumet et m'engage, envers NOVER/SPA à exécuter les dites fournitures/prestations conformément aux conditions des pièces contractuelles et moyennant la somme de

Le soumissionnaire se libèrera de la somme due par lui en versant auprès de la structure de la trésorerie de l'entreprise contre reçu et décharge.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'agis, que la dite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation algérienne en vigueur et les dispositions de l'ordonnance N° 03.03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence.

Fait àLe

Le Soumissionnaire

(Nom – Qualité et Cachet de la Société)

ANNEXE N° V

DECLARATION A SOUSCRIRE

1. Dénomination de la Société
2. Adresse du Siège Social
3. Forme juridique de la Société
4. Montant du Capital Social
5. N° et date d'inscription au registre de commerce
6. Lieu où seront exécutées les prestations faisant l'objet du présent contrat
7. Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance des responsables statutaires ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat
8. Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal, section administrative ?
9. La société est elle en état de liquidation ou de règlement judiciaire
10. Les déclarants ont-ils été condamnés en application de l'ordonnance N° 66.180 du 21.06.1996 portant répression des infractions économiques et de l'ordonnance N° 03.03 du 19.07.2003 relative à la concurrence.
11. Les déclarants attestent que la société n'est pas en état de faillite.
12. Nom – Prénom – date et lieu de naissance et nationalité des signataires de la déclaration.
13. Nous affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle nous agissons, que la dite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation algérienne en vigueur.
14. Nous certifions, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance N° 66.156 du 08 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts

Fait àLe

Le Soumissionnaire

(Nom – Qualité et Cachet de la Société)

ANNEXE N° VI

Déclaration de probité

Je soussigné (e),

Nom et prénom :

Agissant au nom et pour le compte de :.....

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentant ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même

Ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de L'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordant de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché,

Le contrat ou l'avenant en cause, elle constituerait également un motif pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste

D'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics, la résiliation du marché ou du contrat et / ou l'engagement de poursuites Judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance N° 66-156 du 08 juin 1996, modifiée et complétée, portant code pénale Que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire